

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
22/11/2021

Nombre de conseillers
en exercice : 15

2021-118
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un et le deux décembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M.SANS (Proc) Mme GERARD (Proc),
MM. RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX,
Mme DALLA-ZANNA, MM ROQUEBERT, CELLIER,
EVIN, Mmes COURTOUX (Proc) , SANDY (Proc)

Absents excusés :

Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;
Mme GRANGE (Proc Mme SANDY)
M. DESHONS (Proc M.SANS)
Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame GERARD a été élue secrétaire de séance.

D.C.M. N° 12-3

Objet : Annulations et régularisations loyers 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la demande de Madame DUFART, Trésorière de la Commune, il y a lieu de procéder à des régularisations de loyers communaux 2020 et 2021.

Il rappelle que des annulations de loyers avaient été accordées en raison d'un manque d'activités de certains commerces et entreprises lié à la pandémie.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- la reprise du versement du loyer de la Société LUGATY à compter du 1^{er} juin 2021 ;
- l'annulation des loyers de la superette et du fonds de commerce de Décembre 2020 à Mai 2021 inclus pour la Société SNC BUDERA ;
- la minoration du loyer annuel 2019/2020 d'un montant de 227€ en raison du manque d'activité de Mars 2020 à Mai 2020 inclus pour l'Association DEFI'FORM ;
- la reprise du loyer annuel pour l'année 2021/2022 à compter du 1^{er} Septembre 2021 pour l'Association DEFI'FORM .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **06 décembre 2021**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 6 décembre 2021



